

LE PASS SPORT EST RECONDUIT POUR LA SAISON 2022/2023



Profite de 50 € pour t'inscrire
dans un club sportif à la rentrée !

Le Pass'Sport, c'est quoi ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023.

Qui est concerné ?

Né(e) entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et tu bénéficies de l'Allocation de Rentrée Scolaire (6 à 17 ans révolus)

Né(e) entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et tu bénéficies de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (6 à 20 ans)

Né(e) entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et tu bénéficies de l'Allocation aux Adultes Handicapé (16 à 30 ans)

Comment cela fonctionne ?

Le Pass'Sport est une réduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de réduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès de structures éligibles suivantes :

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ;
- Les associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État ;